



Renvoi : Ligne directrice à l'intention des
sociétés d'assurance-vie et
d'assurances multirisques

Le 26 novembre 2010

Destinataires : Sociétés d'assurance-vie fédérales, y compris les sociétés de secours mutuels
Sociétés d'assurances multirisques fédérales

Objet : **Version provisoire de la ligne directrice B-3 – Saines pratiques et
procédures de réassurance**
*Règlement abrogeant le Règlement sur la réassurance (sociétés canadiennes)
et le Règlement sur la réassurance (sociétés étrangères)*

Les périodes de consultations publiques concernant la ligne directrice B-3 (version provisoire) et pour le *Règlement abrogeant le Règlement sur la réassurance (sociétés canadiennes) et le Règlement sur la réassurance (sociétés étrangères)* s'étant conclues le 1^{er} octobre et le 15 novembre dernier respectivement, le BSIF souhaite communiquer qu'il a l'intention de :

- publier la version finale de la ligne directrice B-3 sur le site Web du BSIF au plus tard le 31 décembre 2010;
- poursuivre le processus entamé pour l'entrée en vigueur du *Règlement abrogeant le Règlement sur la réassurance (sociétés canadiennes) et le Règlement sur la réassurance (sociétés étrangères)* le 30 juin 2011; et
- faire en sorte que la ligne directrice B-3 entre en vigueur le 1^{er} juillet 2011.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles au cours des cycles de renouvellement de réassurance actuels et futurs.

Prière d'adresser les questions concernant cette lettre à M. Philippe-A. Sarrazin au (613) 998-4190, par courriel à Philippe.Sarrazin@osfi-bsif.gc.ca, ou par télécopieur au (613) 998-6716.

Le surintendant auxiliaire,
Secteur de la réglementation,

Mark E. White

